



DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE  
COMMUNE DE HIREL

Révision du PLU

PLAN DU DROIT DE  
PREEMPTION URBAIN

Approbation du PLU : 03/11/2020



Dossier n°  
173102U

Echelle :  
1 / 5 000

**Légende :**

Zonage :

- UC : secteur de centralité regroupant une mixité de fonctions
- UE : secteur urbain périphérique
- 1AUE : secteur à urbaniser à vocation principale d'habitat
- ZAUE : secteur à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
- UL : secteur urbain à vocation administrative, sportive et de loisir
- ULc : secteur regroupant les constructions, installations et équipements liés et nécessaires au camping et aux résidences mobiles de loisirs
- 1AUL : secteur à urbaniser visant l'accueil de nouveaux équipements
- UA : secteur dédié à l'accueil d'activités économiques
- UM : secteur à vocation artisanale et commerciale en lien avec les activités conchylicoles exigeant la proximité immédiate de l'eau

